

# Sources et définitions



## Sources

### Recensement de la population

L'ensemble des données relatives à la démographie et à l'emploi de ce dossier sont issues du recensement de la population. Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc. Les données du recensement sont diffusées chaque année. Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement toutes les communes de moins de 10 000 habitants et 40 % des logements des communes de plus de 10 000 habitants au cours d'une période de cinq ans.

### Filosofi

Cette source permet de disposer d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale. Elle permet de produire des indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, médiane, etc. des revenus par unité de consommation) sur l'ensemble de la population ainsi que sur des sous-populations. Elle permet également d'obtenir des taux de pauvreté monétaire et des indicateurs de structure des revenus. Ce dispositif remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

### Base permanente des équipements

La base permanente des équipements (BPE) est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

En 2020, elle porte sur 188 services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

La BPE est construite à partir de sources administratives diverses. Elle rassemble des données sur des points d'accès aux services destinés à la population, ou équipements, localisés à des niveaux géographiques fins : communes, territoires infra-communaux pour la plupart des types d'équipement.

Par la connaissance fine des territoires qu'elle permet, la BPE constitue un outil d'aide à la décision privilégié. Elle permet notamment d'étudier la structure de l'offre de services sur un territoire : volume d'équipements, présence ou absence, concentration ou dispersion, mise en évidence de pôles de services ou de territoires dépourvus de services, calcul de distances entre communes équipées et non équipées, calcul de taux d'équipement par la mise en rapport des équipements et leurs utilisateurs potentiels, constitution de paniers d'équipements sur une thématique particulière, etc.

## Définitions

Le zonage en **aires d'attraction des villes 2020** se substitue au zonage en aires urbaines 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini principalement à partir de critères de densité et de population, ainsi que d'une couronne constituée des communes environnantes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Un seuil d'emplois (1 500) est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Les très grands pôles coïncident avec la définition d'Eurostat des « cities » pour permettre des comparaisons internationales et visualiser l'influence en France des villes étrangères (<https://www.insee.fr/fr/information/4803954>).

La **densité démographique** est définie par le nombre d'habitants rapporté à la superficie.

Les **diplômés du supérieur** sont les personnes ayant obtenu au moins un diplôme de niveau bac+2.

L'**économie présenteielle** regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **emplois du « groupe 1 »** correspondent aux emplois de proximité liés aux besoins courants de la population (hypermarché, boulangerie, accueil de jeunes enfants, fonction publique générale, etc.).

Les **emplois des « groupes 3 et 4 »** désignent les emplois liés à la demande extérieure.

Les emplois du **« groupe 3 »** correspondent aux emplois exposés liés à une activité courante (industrie pharmaceutique, fabrication de vêtement, production d'électricité, etc.). Ceux du **« groupe 4 »**, désignent les emplois liés à une activité exposée rare (construction automobile, culture de la vigne, horlogerie, etc.).

Un **équipement** est un service, marchand ou non, accessible à la population. Il peut s'agir d'un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), d'une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou d'un service (commerce, banque, tribunal, etc.).

Les **équipements rares dits de « haut niveau »** sont composés de 54 équipements (cf. Annexe). Ils regroupent les services et les équipements les plus rares sur le territoire.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>).

L'**indice de vieillissement** de la population en âge de travailler est le rapport de la population âgée de 50 à 64 ans sur celle de 15 à 34 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes. Le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés.

Le **rapport interdécile** (D9/D1) permet de mesurer les inégalités d'une distribution.

La **population en âge de travailler** se définit comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Le focus sur la **population non scolarisée** permet de s'affranchir des populations étudiantes et donc de quantifier plus précisément la main-d'œuvre disponible.

Hors pensions et retraites, les **prestations sociales** comprennent :

- les **aides au logement**, notamment l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement social (ALS) ;
- les **minimas sociaux**, notamment le minimum vieillesse, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH), la prime d'activité ;
- les **prestations familiales**, notamment la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), les allocations familiales (AF), le complément familial (CF).

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (<https://www.insee.fr/fr/information/4802589>).

Les personnes recensées indiquent le mode de transport qu'elles utilisent le plus souvent pour aller travailler. La **voiture** inclut les camions et les fourgonnettes.